

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20241107-2024-DM-141A-AU
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Publié - Notifié le 19.11.2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Rédacteur

[Signature]

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-141A du 07 novembre 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE – Convention avec une structure culturelle – Escales Danse – pour le spectacle « La Serpillère de Monsieur Mutt » de la compagnie MA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Goussainville participe au réseau Escales Danse dont elle est adhérente,

Considérant que ce réseau est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et qu'il est soutenu par la direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant que les différents partenaires se sont fixés comme objectifs communs :

- De favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental,
- De reconduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique.

Considérant que pour la saison culturelle 2024/2025, le réseau a choisi de porter ensemble la diffusion du spectacle « La Serpillère de Monsieur Mutt » de la compagnie MA,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « La Serpillère de Monsieur Mutt » pour 8 représentations :

- le mardi 19 novembre 2024 à 10h00 et 14h00 (représentations scolaire) - Espace Sarah Bernhardt,
- le mercredi 20 novembre 2024 à 15h00 (tout public) - Espace Sarah Bernhardt,
- le jeudi 21 novembre 2024 à 10h00 et 14h00 (représentations scolaire) - Espace Collucci,
- le vendredi 22 novembre 2024 à 10h00 et 14h00 (représentations scolaire) - Espace Collucci,
- le samedi 23 novembre 2024 à 16h00 (tout public) – Espace Sarah Bernhardt.

Considérant le projet de convention,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention avec l'association Escales Danses - Espace Germinal - 2 avenue du Mesnil - 95470 FOSSES et la Compagnie MA - 71 rue Saint Genès - 33000 Bordeaux, pour 8 représentations du spectacle « La Serpillère de Monsieur Mutt » pour un montant de 7588.52 € TTC avec une participation d'Escales Danse à hauteur de 800€ net.